

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2726>

# Tract du SNTRS-CGT : Make CNRS great again !

- PUBLICATIONS - Tracts et Communiqués - TRACT SNTRS-CGT -

Date de mise en ligne : lundi 1er juillet 2019

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

## Make CNRS great again !

**Pour les 10 ans à venir :**

**Doubler les effectifs de personnels titulaires des organismes de recherche (EPST),**

**Porter l'effort budgétaire dans les EPST et la recherche universitaire à 1% du PIB, ce qui veut dire au moins un milliard d'euros supplémentaire par an pour les financements pérennes.**

Dans le cadre de la politique de réduction des dépenses publiques définie par le projet de loi de la réforme de la Fonction publique, le Premier ministre a clairement annoncé la couleur : rechercher des gains de productivité en mutualisant les services et en réduisant les effectifs et la masse salariale. Pour ce faire, il est demandé de partager les grands équipements de recherche et de rationaliser les réseaux des opérateurs de recherche en mutualisant les fonctions support, en partageant les locaux, en recourant systématiquement au recrutement de contractuels. Il est également demandé d'organiser des mutualisations avec les partenaires européens, et si possible avec les réseaux diplomatiques, de répondre conjointement aux appels d'offre émanant de l'Union Européenne ou d'autres bailleurs de fonds.

Le gouvernement veut en finir avec la liberté de recherche. Il veut aussi en finir avec les « libertés académiques » qui présupposent d'assurer les moyens d'exercer les activités d'enseignement et de recherche dans les conditions d'indépendance et de sérénité indispensables à la réflexion et à la création intellectuelle (Code de l'Éducation). Satisfaire exclusivement les besoins en recherche et développement des grandes entreprises : voilà le mot-clé de la stratégie nationale de la recherche publique.

Sur chaque site, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que les organismes de recherche publics et privés sont invités à se regrouper ou à fusionner au sein d'un établissement expérimental qui dérogera au code de l'éducation et qui aura la haute main sur la politique scientifique et la politique des ressources humaines de l'ensemble des établissements.

La recherche publique française est reconnue mondialement. Elle est fondée sur un secteur public (hors entreprises publiques) qui représente 41% de l'emploi scientifique national. Affaiblir la recherche publique c'est affaiblir le développement des connaissances dans l'ensemble des champs disciplinaires et donc le potentiel d'innovation dont la France a tant besoin pour répondre aux besoins sociaux dans l'éducation, l'alimentation, la santé, les transports, l'énergie...

La réduction au CNRS du nombre de recrutements de chercheurs de 300 à 250 pour dégager des marges budgétaires fragilise l'organisme mais au-delà tous les organismes nationaux de recherche, ainsi que la recherche universitaire.

Les diverses déclarations publiques du PDG du CNRS en faveur d'un accroissement du pouvoir des Directions d'institut dans les recrutements contre les prérogatives du Comité National montrent que l'autonomie de l'évaluation scientifique des chercheurs par les pairs est en péril au profit d'une conception strictement gestionnaire et arbitraire du recrutement de chercheurs.

La mise sous tutelle des organismes n'est-elle pas le prélude à leur disparition programmée par l'ordonnance « relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche », comme le montre la disparition de l'organisme national de recherche IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux) dans l'établissement expérimental « université Gustave-Eiffel » ?

## La force du CNRS : ses personnels

Le projet gouvernemental d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche s'inscrit dans la politique d'austérité des dépenses publiques et la remise en cause des missions de services publics ainsi que dans la volonté

de « transformer » la fonction publique en la soumettant à une déréglementation généralisée.

Le SNTRS-CGT réaffirme la nécessité de continuer à recruter de manière massive sur postes de titulaires dans le but de maintenir l'attractivité de la recherche publique et de résorber la précarité actuelle. Cela passe aussi par la réintégration des tâches externalisées et donc le recrutement de personnels de catégories C et B.

Nous condamnons le recours aux contractuels, CDD et CDI, sur ressources propres pour effectuer les missions pérennes de recherche et d'accompagnement de la recherche. L'explosion des salaires des hauts cadres, sur CDI ou CDD, est inacceptable.

Il faut redonner à nos métiers des conditions de rémunérations attractives, à la fois par les revalorisations du point d'indice et des grilles ainsi qu'une augmentation des primes de base. Ces dernières doivent être de même niveau que celles versées dans de nombreux secteurs de la fonction publique : soit à minima 30% du salaire indiciaire.

Le SNTRS-CGT avance les revendications immédiates suivantes :

- Prendre en compte toute l'ancienneté acquise dans le privé, les fondations, à l'étranger, etc. Comptabiliser dans l'ancienneté les années de thèse qui doivent être considérées comme des cursus pré-professionnels.
- Lever les blocages de carrière en fusionnant des grades pour obtenir des corps à deux grades au plus avec un déroulé de carrière sur ces deux grades comme le prévoyait le PPCR.
- Mettre en place immédiatement des plans exceptionnels de reclassements dérogatoires au statut compte tenu du blocage important dans les corps d'assistants ingénieurs, techniciens et adjoints techniques.
- Débloquer les changements de grade et de corps en appliquant des taux promus/promouvables de 15% au minimum comme c'est l'usage dans de nombreux corps de la fonction publique.
- Aligner les rémunérations des contractuels sur celles des fonctionnaires.
- Revaloriser les rémunérations des doctorants qui doivent correspondre au premier échelon de la grille des chargés de recherche.

L'urgence de la situation impose de mettre en place les financements récurrents nécessaires au bon fonctionnement des laboratoires dès la loi de finances 2020, sans attendre le vote de la loi pluriannuelle pour la recherche. L'effort budgétaire d'au moins un milliard d'euros supplémentaire par an dans les organismes nationaux de recherche et la recherche universitaire devrait être programmé sur 10 ans pour le porter à 1% du PIB, en privilégiant les financements pérennes. Cet effort doit s'accompagner de créations de postes de fonctionnaires pour doubler les effectifs des EPST sur 10 ans. Pour cela des financements existent en particulier à travers le Crédit Impôt Recherche et ceux du Programme d'Investissement d'Avenir

Tous les personnels doivent rentrer dans l'action. Le SNTRS-CGT appelle ceux-ci à se mobiliser dans toutes les actions pour la défense de la fonction publique et le développement de la recherche publique dans l'intérêt général.



**Tract\_SNTRS-CGT\_make\_cnrs\_great\_again**